

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 4 mai 2026 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lyne Robichaud
Normand Thibault
Guylaine Chouinard
Hilaire Dubé
Mario Chouinard

Absent : Raymond Pauzé

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre. Julie Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette réunion.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-05-01

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Hilaire Dubé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 avril 2026
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
Dépense à autoriser
5. Rapport de l'auditeur indépendant
 - 5.1 États financiers pour l'année 2025
 - 5.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2026
6. Débats :
 - 6.1 Calendrier des réunions ordinaires de l'année 2026 – Modification octobre 2026
 - 6.2 Sécurité incendie – Programme d'aide pour la formation des pompiers volontaires
 - 6.3 Travaux municipaux
 - 6.4 Emploi d'été Canada 2026
 - 6.5 Assurance-collective
7. Correspondance
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026

2026-05-02

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 avril 2026.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 21 364,83 \$ réparties comme suit : taxes municipales 20 313,76 \$; location de salle 700,00 \$; remorquage camion / garage mun. 51,18 \$; écoentreprise Québec – remplacement bacs bleus 33,63 \$; timbres et autres revenus Postes Canada 129,26 \$; permis émis 45,00 \$; demande de révision évaluation 91,00 \$; photocopies 1,00 \$. Le solde à la caisse populaire est de 190 271,66 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 30 avril 2026

Le solde au relevé de compte en date du 30 avril 2026	181 101,53 \$
Plus dépôt en circulation	3 299,82 \$
Moins chèques en circulation	12 540,56 \$
Moins erreur inst, financière (Dépôts postes Canada)	-125,63 \$
Total	177 735,16 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	178 702,08 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais spc	57,60 \$
Frais de banque / emprunt temporaire	807,56 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	15,25 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	42,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-966,92 \$
Solde au grand-livre après ajustements	177 735,16 \$

2026-05-03

Il est proposé par Hilaire Dubé, appuyé par Mario Chouinard et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 30 avril 2026.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 10 654,66 \$	Comptes payés : 3 924,96\$
Remise fédérale : 2 920,98 \$	Remise provinciale : 8 933,30 \$

2026-05-04

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 4 mai 2026, dont une copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 45 372,79 \$ plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

DÉPENSE À AUTORISER

À la réunion ordinaire du 7 avril dernier, lors de la période de question, il avait été mentionné de prendre info concernant l'ignifugation des rideaux pour l'église.

Voici la réponse du service de prévention des sinistres de l'assureur de la municipalité (FQM) :

- Tous les rideaux installés dans un bâtiment public ou un établissement de réunion doivent être ignifuges. Les tissus utilisés doivent être conformes à la norme NFPA 701 ou à la norme CAN/ULC-S109, reconnues au Québec pour la résistance au feu des textiles. Chaque rideau doit être fourni par un fabricant certifié et porter une étiquette de conformité indiquant que le tissu répond aux exigences de sécurité incendie.
- Cette mesure vise à réduire la propagation d'un incendie, à protéger les occupants et à assurer la sécurité du bâtiment. L'installation, l'entretien et le remplacement des rideaux doivent se faire conformément aux recommandations du fabricant et aux normes en vigueur.
- Cette norme s'applique également à chaque tête de rideau au-dessus des fenêtres. Des matériaux incombustibles ou qui répondent aux normes en vigueur pourraient être utilisés.

Madame Ghislaine Tanguay, présente dans la salle, intervient en remettant un don à la municipalité au montant de 3 500,00 \$ de la part des Joueurs de cartes du mercredi et mentionne que ce don pourra servir à l'achat de rideaux ignifuges et aux réparations à l'église ou à la salle.

2026-05-05

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser l'achat de rideaux ignifuges pour 4 fenêtres à l'église au montant de 1 392,00 \$ avant taxes applicables chez Textiles Gauvin inc.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 4 mai 2026

Julie Bélanger, sec.-trésorière

5. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

5.1 États financiers pour l'année 2025

La secrétaire-trésorière fait la présentation des états financiers de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025.

2026-05-06

Il est proposé par Lyne Robichaud, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter, tels que présentés, les états financiers de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

5.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2026

2026-05-07

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement que soit renommée, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à titre d'auditeur indépendant pour l'année financière 2026.

6. DÉBATS

6.1 CALENDRIER DES REUNIONS ORDINAIRES DE L'ANNEE 2026 – MODIFICATION OCTOBRE 2026

2026-05-08

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Normand Thibault et résolu unanimement que soit modifié le calendrier des réunions ordinaires de l'année 2026 pour le mois d'octobre en raison de la tenue du scrutin pour les élections provinciales dans la salle communautaire. Que la réunion ordinaire d'octobre 2026 aura lieu le mardi 6 octobre 2026.

6.2 SECURITE INCENDIE – PROGRAMME D’AIDE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

Attendu qu’en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu’il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Sainte-Félicité désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Félicité prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC de L’Islet en conformité avec l’article 6 du Programme.

2026-05-09

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu de présenter une demande d’aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L’Islet.

6.3 TRAVAUX MUNICIPAUX

On discute des travaux municipaux à venir.

6.4 EMPLOI D’ETE CANADA 2026

En attente de la réponse de Services Canada quant à la demande de subvention pour le Programme Emploi d’été Canada 2026.

2026-05-10

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement d’autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, advenant la confirmation d’une subvention, à publier une offre d’emploi étudiant – Aide aux travaux municipaux, par le biais d’un feuillet postal.

6.5 ASSURANCE-COLLECTIVE

Une démarche de regroupement quant à l’assurance-collective pour les municipalités était proposée par la MRC de L’Islet mais finalement abandonnée

7. CORRESPONDANCE

2026-05-11

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 05-2026 du 4 mai 2026.

Dépôt de 3 plaintes écrites adressées au conseil municipal – Mme Pauline Caron

Lecture, à la demande de madame Pauline Caron, par la directrice générale/greffière-trésorière de 3 plaintes écrites adressées au conseil municipal. Monsieur St-Pierre mentionne que le conseil municipal va prendre connaissance à nouveau de ces 3 plaintes, prendre information et mesures nécessaires, et y donner suite ultérieurement.

8. VARIA

Aucun point ajouté.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

2026-05-12

Il est proposé par Hilaire Dubé, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement que la réunion soit levée à 19h58.

Maire

Secrétaire-trésorière